

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Premier trimestre 2011

Mise à disposition du public le 1^{er} avril 2011

SOMMAIRE

	Pages
Arrêtés du Maire	2 à 15
Décisions du Maire	16 à 21
Délibérations du Conseil Municipal	22 à 29

ARRÊTÉS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Arrêté n°02 du 4 janvier 2011 :

Autorisation de poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions - magasins VECOPRI et DIVA SHOES

Autorise l'établissement recevant du public dénommé "Magasins VECOPRI et DIVA SHOES", classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé rue Ampère – ZI la Buzenière aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser dans un délai de 3 mois les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°04 du 5 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour le championnat régional de twirling club

Interdit la circulation et le stationnement à tous les véhicules du samedi 21 mai 2011 à 6h au dimanche 22 mai 2011 à 19h dans la rue de l'Etendue.

Arrêté n°05 du 5 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse du brandon le 19 juin 2011

Interdit, en fonction des besoins, la circulation à tous les véhicules pour le passage du défilé le dimanche 19 juin 2011 de 11h à 12h30 dans la rue du Brandon, la rue de l'Eglise, la rue St Blaise, la rue de la Bienfaisance, la rue Jean Huteau, la rue de l'Arceau, la rue Gâte Bourse et la rue St Exupéry.

Interdit le stationnement, pendant la même période dans la Grande Rue St Blaise (entre la rue de l'Eglise et la rue de la Bienfaisance), la rue de la Bienfaisance, la rue Jean Huteau et la rue de l'Arceau (entre Grande Rue et rue Gâte Bourse).

Arrêté n°06 du 5 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour la kermesse d'Ardelay le 26 juin 2011

Interdit la circulation à tous les véhicules le dimanche 26 juin 2011 de 13h à 17h dans la rue Monseigneur Massé (de la rue de l'Etang à la rue du Pontreau), la rue du Donjon (de la rue du Pontreau à la rue de la Fontaine), la rue du Pontreau (de la VC de la Rivière à la rue du Donjon) et la rue du Bois Joly (de la VC de la Chabossière à la rue Monseigneur Massé).

Arrêté n°07 du 5 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour passage de câbles - La Trebussonnière

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la VC 204 le 6 janvier 2011.

Arrêté n°08 du 5 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable - Rue Nationale

Interdit, en fonction des besoins, la circulation et le stationnement à tous les véhicules sauf riverains et véhicules de secours du 7 février au 7 mars 2011 dans la rue des Bénédictins.

Arrêté n°14 du 10 janvier 2011 :

Dérogation au repos dominical - ouvertures exceptionnelles des commerces de vêtements et de chaussures

Autorise les ouvertures exceptionnelles des commerces de vêtements et de chaussures des Herbiers les dimanches 16 janvier, 26 juin, 23 octobre, 11 décembre et 18 décembre 2011.

Arrêté n°15 du 10 janvier 2011 :

Dérogation au repos dominical - ouvertures exceptionnelles des magasins de négoce pour l'aménagement de la maison

Autorise les ouvertures exceptionnelles des magasins de négoce pour l'aménagement de la maison des Herbiers, à l'exclusion de la partie "meubles", les dimanches 23 janvier, 27 novembre, 4 décembre, 11 décembre et 18 décembre 2011.

Arrêté n°17 du 10 janvier 2011 :

Interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3,5 T sur l'avenue du Bocage

Interdit la circulation des véhicules de 3.5 tonnes et plus sur l'avenue du Bocage (de la route de Cholet à l'avenue de la Tibourgère).

Arrêté n°18 du 11 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable - Rue Nationale- retrait de l'arrêté n°2010-08

Retire l'arrêté n°08 du 5 janvier 2011.

Interdit, en fonction des besoins, la circulation et le stationnement à tous les véhicules sauf riverains et véhicules de secours du 12 janvier au 12 février 2011 dans la rue des Bénédictins.

Arrêté n°19 du 11 janvier 2011 :

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de mise en œuvre enrobé sur trottoir - rue de Saumur

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous les véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier rue de Saumur du 13 au 18 janvier 2011.

Interdit le stationnement à tout véhicule sur l'ensemble du chantier du 13 au 18 janvier 2011.

Arrêté n°26 du 17 janvier 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Maison de retraite du Clerge

Autorise l'exploitant à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser dans un délai de 6 mois les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°36 du 20 janvier 2011

Mesures temporaires de sécurité pour dépose d'illuminations de Noël

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules sera interdit au droit du chantier Rue de l'église et Rue du Brandon, le 24 janvier 2011.

Arrêté n°37 du 20 janvier 2011

Autorisation de poursuites d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription - Maison d'accueil Familiale Marie-Claude MIGNET

Autorise l'établissement Maison d'accueil Familiale Marie-Claude MIGNET à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté rendu exécutoire et est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°38 du 20 janvier 2011

Autorisation de poursuites d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescription - Espace Herbauges

Autorise l'établissement Espace Herbauges à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté rendu exécutoire et est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions afin de mettre l'établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Arrêté n°40 du 20 janvier 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau – Rue Lucas Marais

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules se fera en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – Rue Lucas Marais du 14 février au 4 mars 2011.

Arrêté n°41 du 20 janvier 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement d'électricité – Rue du Brandon

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules se fera en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – Rue du Brandon le 27 janvier 2011.

Arrêté n°44 du 21 janvier 2011

Mesures temporaires de sécurité pour le festival Free Sons Divers le 26 février 2011

Interdit la circulation des véhicules à partir du samedi 26 février 18h00 au dimanche 27 février 10h00 dans les rues suivantes : - Rue de la Prise d'Eau - Rue des Bains Douches.

Arrêté n°49 du 25 janvier 2011

Nomination des mandataires – Sous régie de recettes du Centre Culture Municipal

Nomme, M. Christophe VIGOT et Mme Béatrice CHAPLEAU mandataires de la sous-régie de recettes du centre culturel municipal avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la sous-régie considérée.

Arrêté n°53 du 28 janvier 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – Rue du Pont

Interdit, en fonction des besoins, la circulation de tous véhicules sauf riverains et véhicules de secours et le stationnement de tous véhicules au droit du chantier pour une période allant du 7 février au 7 mars 2011 dans la rue du Pont.

Arrêté n°58 du 1^{er} février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – Rue du Pont

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement à tous les véhicules au droit du chantier et en fonction des besoins, la circulation de tous les véhicules sauf riverains et véhicules de secours pour une période allant du 2 au 9 février 2011 dans la rue du Pont.

Arrêté n°67 du 3 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement électrique – Place des Droits de l'Homme

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement à tous les véhicules et en fonction des besoins, la circulation de tous les véhicules sauf riverains et véhicules de secours pour une période allant du 14 février au 11 mars 2011 entre la rue Nationale et la rue des Arts.

Arrêté n°75 du 14 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux – Grande Rue

Autorise en fonction des besoins des travaux, le stationnement de 2 véhicules immatriculés 7451VY85 et 1095YC85 pour une période allant du mardi 15 février à partir de 8h00 jusqu'au vendredi 18 février 2011 18h00, sur les emplacements de la zone bleue à hauteur de l'adresse suivante : 1 rue Grande Rue.

Arrêté n°76 du 14 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour la Veillée Pascale le 23 avril 2011

Interdit en fonction des besoins, le stationnement à tous les véhicules le samedi 23 avril 2011 de 20h00 à 20h15 dans la Cour de la Mission.

Arrêté n°79 du 15 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – Rue des Jonquilles et Rue Marcel Cerdan

Interdit, en fonction des besoins, la circulation par tronçons, à tous les véhicules sauf riverains et véhicules de secours et en fonction des besoins des travaux, le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier pour une période allant du 7 au 25 mars 2011 dans la rue des Jonquilles et rue Marcel Cerdan.

Arrêté n°80 du 15 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour passage de câbles – Rue des Jonquilles et Rue Marcel Cerdan

Interdit, en fonction des besoins, le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier et la circulation de tous véhicules sauf riverains et véhicules de secours pour une période allant du 1^{er} au 18 mars 2011 dans la rue des Jonquilles et rue Marcel Cerdan.

Arrêté n°88 du 17 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de mise en œuvre enrobe sur chaussée – Rue de Saumur

Interdit, en fonction des besoins, le stationnement de tous les véhicules au droit du chantier et la circulation de tous véhicules sauf riverains et véhicules de secours le mercredi 23 février 2011 de 8h00 à 17h00 dans la rue de Saumur (entre la Place du Champ de Foire et la Rue de l'Ouvrardière). La circulation sera déviée par les rues suivantes : - chemin de Bel-Air, - Grande Rue.

Arrêté n°89 du 17 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz – Avenue de Georges Clémenceau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – Avenue de Georges Clémenceau, pour une période allant du 28 février au 11 mars 2011.

Arrêté n°90 du 17 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – Rue de Clisson

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit du chantier – Rue de Clisson pour une période du 14 au 28 mars 2011.

Arrêté n°91 du 17 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement gaz – Rue Nationale

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier – Rue Nationale, pour une période allant du 28 février au 11 mars 2011.

Arrêté n°92 du 17 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de raccordement eau potable – Z.A. la Rebouchonnière – Avenue Henri Jeanneau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – Z.A. la Rebouchonnière – Avenue Henri Jeanneau, pour une période allant du 7 au 18 mars 2011.

Arrêté n°93 du 17 février 2011

Réglementation temporaire de la circulation pour cause d'épreuves sportives sur la voie publique – course cycliste grand prix le 12 juin 2011

Interdit, la circulation à l'intérieur de l'agglomération des Herbiers sur le circuit de la course : Rue du 11 Novembre, Avenue de la Gare, Rue du Tourniquet et Rue Nationale. Aucun stationnement n'est autorisé sur les trottoirs bordant immédiatement les voies utilisées par les coureurs.

Arrêté n°94 du 18 février 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Gamm Vert

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : Magasin « GAMM VERT », classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé 4, avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°95 du 18 février 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Ets Chevalier

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : Etablissement CHEVALIER, classé dans la 3^{ème} catégorie, de type M, situé 61, rue de Beaurepaire aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°102 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe (à l'entête du restaurant la Boucherie et de l'Hôtel le Relais), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°103 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe (à l'entête de Feu Vert), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°104 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe (à l'entête de la cafétéria Flunch), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°105 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe (à l'entête de Leroy Merlin), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°106 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe (à l'entête d'Hyper U), sur le

territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°107 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal des Etablissements VERRIER de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de la Maine, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°108 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société VECOPRI de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°109 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la SANDWICHERIE LE COMPTOIR de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°110 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Restaurant « le Vieux Tacot » de supprimer ou de mettre en conformité les trois dispositifs publicitaires implantés sur le domaine public, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°111 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société JLP PUBLICITE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°112 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société VISIOCOM de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de Cholet au n°74, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°113 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Restaurant « le Relais des 5 Moulins » de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Zone Industrielle EKHO 2 Route de la Beaupaire, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°114 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Restaurant « le Relais des 5 Moulins » de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Zone Industrielle EKHO 3 Route de la Gaubretière, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°115 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société Garage BEAUVOIS de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Route Départementale n°23, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°116 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Magasin LEADER PRICE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de la Maine au carrefour de la Rue de la Virée de la Galerne au n°1, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°117 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Magasin LEADER PRICE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de Cholet au n°8, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°118 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Magasin LEADER PRICE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de l'Ouche de la Herse au n°10, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°119 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Restaurant la Pataterie de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°122 du 28 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour manifestation le 30 avril 2011

Interdit la circulation et le stationnement à tous véhicules le samedi 30 avril 2011 de 11h00 à 22h30 dans les rues suivantes : Rue Mgr Massé et Rue du Donjon. L'accès aux habitations riveraines sera assuré en permanence.

Arrêté n°123 du 24 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'assainissement – VC 245

Met en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la VC 245, et le stationnement sera interdit à tout véhicule sur l'ensemble du chantier pour une période allant du 21 février au 4 mars 2011.

Arrêté n°125 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société CLEAR CHANNEL FRANCE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire mural implanté Rue Nationale au n°99, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°126 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal du Magasin Mr Bricolage de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue Nationale au n° 79, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°127 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de Beaurepaire au n°58, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°128 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société CBS OUTDOOR de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue du Bignon au n°7, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°129 du 28 février 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société GEMO de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de la Filandière au n°3, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°130 du 1^{er} mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue des Sables (à l'entête de LECLERC), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°131 du 1^{er} mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue des Sables (à l'entête des établissements Verrier), sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°132 du 1^{er} mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue Olivier de Serres, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°133 du 1^{er} mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société CLEAR CHANNEL France de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue des sables, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°134 du 1^{er} mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Représentant Légal de la société AVENIR de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Aurore, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°135 du 28 février 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de démolition d'un immeuble – Place des Droits de l'Homme

Met en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 et interdit à tous véhicule au droit du chantier sur la Place des Droits de l'Homme, pour une période allant du 21 février au 4 mars 2011. Pendant la durée de l'interdiction, l'accès à la Place des Droits de l'Homme sera alors assuré par l'accès Ouest (face à l'Octroi) et la voie de circulation sera réduite Rue Nationale au droit des travaux avec une circulation de tous véhicules maintenue à double sens. Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur la Rue Nationale pendant la durée des travaux.

Arrêté n°137 du 1^{er} mars 2011

Ouverture exceptionnelle des concessions automobiles le dimanche 13 mars 2011

Autorise, l'ouverture exceptionnelle des concessions automobiles des Herbiers pour le dimanche 13 mars 2011.

Arrêté n°138 du 1^{er} mars 2011

Ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage le dimanche 6 mars 2011

Autorise, l'ouverture exceptionnelle des commerces de matériel et outillage pour l'agriculture et le jardinage des Herbiers le dimanche 6 mars 2011.

Arrêté n°141 du 2 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement des eaux usées – Rue Saint Exupéry

Met en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores au droit du chantier – Rue Saint Exupéry pour une période allant du 2 au 4 mars 2011.

Arrêté n°147 du 3 mars 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Jardinerie « Vive le jardin »

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : Jardinerie « VIVE LE JARDIN », classé dans la 2^{ème} catégorie, de type M, situé avenue de la Tibourgère aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°148 du 3 mars 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – IREO « La Chesnaie »

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : I.R.E.O. «LA CHESNAIE », classé dans la 4^{ème} catégorie, de type Rh, situé 14, rue de la Chesnaie aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°150 du 3 mars 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – Centre commercial Leclerc

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : CENTRE COMMERCIAL LECLERC, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M, situé avenue des Chauvières aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°151 du 3 mars 2011

Poursuite d'exploitation d'un établissement recevant du public avec prescriptions – M. Bricolage

Autorise l'établissement recevant du public dénommé : Mr. BRICOLAGE, classé dans la 1^{ère} catégorie, de type M, situé avenue de la Maine aux Herbiers, à poursuivre son exploitation à compter de la date à laquelle l'arrêté, rendu exécutoire, est notifié à l'intéressé. L'exploitant est chargé de réaliser immédiatement les prescriptions.

Arrêté n°153 du 7 mars 2011

Arrêté prescrivant l'enquête publique relative au projet de modification 2010.2 du plan local d'urbanisme de la commune des Herbiers

Présente une enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune des Herbiers, à compter du 4 avril au 4 mai 2011 inclus. M. Roland FERRE, lieutenant-colonel de gendarmerie en retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

Arrêté n°154 du 8 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie – Rue de la Prée – Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Rue du 8 Mai

Interdit, en fonction des besoins, la circulation de tous véhicules sauf riverains et véhicules de secours du 7 mars à partir au vendredi 6 mai 2011 sur les rues suivantes : Rue de la Prée, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Rue du 8 Mai. La circulation sera déviée par les rues adjacentes.

Arrêté n°161 du 10 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour démonstration de vélos électriques – Rue de l'église – Rue du Tourniquet

Interdit, en fonction des besoins, la circulation de tous véhicules sauf riverains et véhicules de secours le mercredi 30 mars 2011 ainsi que le samedi 2 avril 2011 de 9h00 à 12h00 dans les rues suivantes : Rue de l'Eglise (à partir de la Rue du Marché) et Rue du Tourniquet (de la rue de l'Eglise à la rue des Bains Douches). La circulation sera déviée par les rues adjacentes.

Arrêté n°162 du 10 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour la manifestation du Fest'Avril

Interdit, en fonction des besoins, la circulation et le stationnement de tous véhicules sur le parking de l'espace Herbauges, pour une période allant du samedi 16 avril (à partir de 8h00) au dimanche 17 avril (jusqu'à 18h00).

Arrêté n°163 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société CLEAR CHANNEL France de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue des Sables au carrefour de la route de l'Aurière, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°164 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue des Sables, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°165 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure du magasin LEADER PRICE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe au n°25, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°166 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société SOPA de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue Monseigneur Massé entre les n°79 et 81, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°167 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société CLEAR CHANNEL France de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de Cholet au n°65, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°168 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société PROMOVIL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire mural implanté Rue Clisson au n°63, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°169 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société CLEAR CHANNEL France de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Aurore, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°170 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Magasin HYDROKIT de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Route de la Roche-sur-Yon, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°171 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la société AFP SIGNAL de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire mural implanté au n° 45, avenue des Sables, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°172 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure la Société VM MATERIAUX de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Zone Industrielle EKHO 1 route de la Gaubretière, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°173 du 10 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie – Rue de la Prée

Met en fonction des besoins, sur la rue de la Prée, la circulation en sens unique dans le sens allant de la rue du 8 Mai à la rue Nationale à tous les véhicules à partir du jeudi 10 mars au vendredi 18 mars 2011.

Arrêté n°177 du 14 mars 2011

Publicité – Mise en demeure

Met en demeure le Magasin LEADER PRICE de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de Beaurepaire au n°86, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°179 du 14 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie sur la VC 245

La VC 245 sera fermée à la circulation au droit des travaux à partir du mercredi 23 mars au vendredi 24 juin 2011. L'accès aux riverains (la Loge, le Puy Arnoux, Saint Benoit, la Grande Ganachère, Landraulière) restera maintenu et la circulation sera déviée par une nouvelle voie desservant la Petite Ganachère.

Arrêté n°196 du 15 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement France Télécom – Avenue Georges Clémenceau – Rue de la Guerche

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier avenue Georges Clémenceau – Rue de la Guerche, pour une période allant du 23 mars au 1^{er} avril 2011.

Arrêté n°202 du 16 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux d'arrachage des poteaux France Télécom – rue du Pont de la Ville – Rue du Guichet

Interdit, en fonction des besoins des travaux, le stationnement de tous véhicules le mercredi 30 mars 2011 de 8h00 à 17h30 sur le Rue du Pont de la Ville et la Rue du Guichet. La circulation sera interdite sur la Rue du Guichet pendant 1 heure le mercredi 30 mars. La circulation sera alors déviée par les rues adjacentes.

Arrêté n°209 du 21 mars 2011

Réglementation temporaire de la circulation pour cause de course cycliste le 27 août 2011

Interdit, la circulation à l'intérieur de l'agglomération des Herbiers sur le circuit de la course : Rue Gutemberg et Rue Gustave Eiffel, le 27 août 2011, lors du déroulement de l'épreuve course cycliste prévue de 10h00 à 19h00. Aucun stationnement n'est autorisé sur les trottoirs bordant immédiatement les voies utilisées par les coureurs. La déviation de la circulation sera assurée par les rues adjacentes de 10h00 à 19h00.

Arrêté n°210 du 21 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de voirie – Rue de la Prée

Met, en fonction des besoins, sur la rue de la Prée, la circulation de tous véhicules en sens unique allant de la Rue du 8 Mai à la Rue Nationale à partir du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2011.

Arrêté n°224 du 23 mars 2011

Autorisation d'une vente au déballage chez les riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, des impasses Romanet, des Moulins, des Aeroplanes – le dimanche 10 avril 2011

Autorise Madame GARDES Béatrice à organiser une vente au déballage sur les terrains privés des riverains de la rue de Clisson, de l'avenue de la Maine à la rue de Beaurepaire, des impasses Romanet, des moulins et des aéroplanes, le dimanche 10 avril 2011 de 9h00 à 18h00.

Arrêté n°225 du 23 mars 2011

Organisation d'un vide-greniers par le Comité des Fêtes d'Ardelay le samedi 30 avril 2011

Autorise le Comité des Fêtes d'Ardelay à organiser un vide-greniers rue Monseigneur Massé et sur le parking du château d'Ardelay le samedi 30 avril 2011 de 10h00 à 18h00.

Arrêté n°226 du 25 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – Avenue Massabielle
Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – avenue Massabielle pour une période allant du 11 au 25 avril 2011.

Arrêté n°227 du 25 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eau potable – Rue de Grouteau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue de Grouteau pour une période allant du 11 au 22 avril 2011.

Arrêté n°228 du 25 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux sur chaussée– Rue Gâte Bourse

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par panneaux B15-C18 au droit du chantier – rue Gâte Bourse pour une période allant du 25 mars au 17 juin 2011.

Arrêté n°229 du 25 mars 2011

Mesures temporaires de sécurité pour travaux de branchement eaux pluviales – Avenue Georges Clémenceau

Met, en fonction des besoins des travaux, la circulation de tous véhicules en sens unique alterné commandée par feux tricolores ou par panneaux B15-C18 ou par piquets K10 au droit du chantier sur la VC 245, pour une période allant du 4 au 15 avril 2011 sur l'avenue Georges Clémenceau.

Arrêté n°234 du 30 mars 2011

Autorisation d'une vente au déballage dans l'enceinte et sur le parking de la salle polyvalente Métairie le dimanche 22 mai 2011

Autorise Madame RAGER Manuela à organiser une vente au déballage dans l'enceinte et sur le parking de la salle polyvalente de la Métairie Rue Maurice Ravel, le dimanche 22 mai 2011 de 9h00 à 17h00.

Arrêté n°235 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – L'Herbretaise automobile

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de l'Herbretaise Automobile de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté sur le domaine public Avenue de l'Aurore, sur le territoire de la commune des Herbiers, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°236 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – Société R.D.P.P.

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la société R.D.P.P de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de la Maine au carrefour de la Rue de la Virée de la Galerne au n°1 sur le territoire de la Commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°237 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – Société R.D.P.P.

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la société R.D.P.P de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de Cholet au n° 8, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°238 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure - Société HYPER U

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la Société HYPER U de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de la Maine, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°239 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – Société R.D.P.P.

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la société R.D.P.P. de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de l'Ouche de la Herse au n° 10, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°240 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure - M. BREMAUD Dominique

Met en demeure Monsieur BREMAUD Dominique de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue Nationale au n° 125, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°241 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – Société R.D.P.P.

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la société R.D.P.P. de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Avenue de l'Europe au n° 25, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

Arrêté n°242 du 31 mars 2011

Publicité - Mise en demeure – Société R.D.P.P.

Met en demeure Monsieur le Représentant Légal de la société R.D.P.P. de supprimer ou de mettre en conformité le dispositif publicitaire implanté Rue de Beaurepaire au n° 86, sur le territoire de la commune des HERBIERS, sous le délai de 15 jours à compter de la notification du présent arrêté.

DÉCISIONS DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DES HERBIERS,

Décision n°01 du 11 janvier 2011 :

Local de stockage sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec la délégation locale de la Croix Rouge Française des Herbiers

Met à la disposition de la délégation locale de la Croix Rouge Française des Herbiers, à titre gracieux, pour une durée de 3 mois à compter du 12 janvier 2011, un local de stockage situé 21 rue Gâte Bourse aux Herbiers.

Décision n°02 du 18 janvier 2011 :

Installation sportive: convention d'occupation avec le Collège Jean Yole - des Herbiers

Met à la disposition du Collège Jean Yole le gymnase de l'Amiral (salle Franck Morin et G) et le stade de l'Amiral moyennant une participation financière de 22 143,71 €.

Décision n°03 du 19 janvier 2011 :

Installation sportive: convention d'occupation avec le Collège Jean Rostand - des Herbiers

Met à la disposition du Collège Jean Rostand le gymnase de la Demoiselle (Grande salle, salle J. Sécretin et annexe PPCH) et le stade de la Demoiselle moyennant une participation financière de 9 585,06€.

Décision n°04 du 14 janvier 2011 :

Bâtiment de stockage sis 14 rue Edouard Branly – Les Herbiers : bail dérogatoire au décret du 30 septembre 1953 conclu avec la S.A.S ADREXO/AIX EN PROVENCE

Donne à bail à loyer à titre provisoire et précaire, conformément aux stipulations de l'article L.145-5 du code de commerce et par dérogation expresse, en toutes ses dispositions, au statut des baux commerciaux, à la S.A.S ADREXO/Aix-en-Provence une partie du bâtiment de stockage d'une superficie de 400 m², ensemble sis 14 rue Edouard Branly- Les Herbiers. La location de ces locaux est consentie du 14 janvier 2011 au 18 février 2011 moyennant versement à la Ville d'un loyer de 500,00 € H.T, charges en sus.

Décision n°05 du 18 janvier 2011 :

Installation sportive: convention d'occupation avec le Lycée Polyvalent Jean Monnet- Les Herbiers

Met à la disposition du Lycée Jean Monnet le gymnase de la Demoiselle (Grande salle, salle J. Sécretin et annexe PPCH), le gymnase de l'Etendue (grande salle et salle de gym) et le stade de la Demoiselle moyennant une participation financière de 4 488,61€.

Décision n°06 du 25 janvier 2011 :

Création d'une sous-régie de recettes du Centre Culturel Municipal

Institue une sous-régie de recettes auprès du Centre Culturel Municipal, installée dans les locaux de la Tour des Arts sise place des Droits de l'Homme, pour l'encaissement de billetterie des spectacles, recettes diverses liées à l'activité du service culturel et vente des affiches des spectacles.

Décision n°07 du 26 janvier 2011 :

Terrains sis La Girardièrè – Les Herbiers : bail de petites parcelles agricoles conclu avec Monsieur Olivier SOULLARD

Donne à bail à loyer conformément à l'article L.411-3 du code rural, à Monsieur Olivier SOULLARD, des terres cadastrées section C n°780, C n°781, C n°782, C n°783, C n°784, C n°785, C n°786, C n°787, C n°2440, C n°2441, C n°954, C n°955 et C n°956 pour une surface de 0,4748 ha, ensemble sis lieu-dit La Girardièrè – Les Herbiers. Cette location est consentie à compter du 1^{er} février 2011 moyennant un loyer annuel de 43,00 €, révisable annuellement sur la base de l'indice national des fermages.

Décision n°08 du 27 janvier 2011 :

Maison d'habitation sise La Verdure/Les Herbiers : bail d'habitation conclu avec Monsieur SALIHU Luan et Madame GUERIN Sophie

Donne à bail à loyer à Monsieur SALIHU Luan et Madame GUERIN Sophie qui acceptent, le bien suivant dont elle est propriétaire : une maison d'habitation cadastrée section XD n°42 située Route de la Gaubretière – La Verdure – Les Herbiers. Cette location est consentie à compter du 1^{er} février 2011 pour une durée de 6 ans, moyennant versement d'un loyer mensuel de 539,26 €, charges en sus. Le loyer sera révisé annuellement suivant l'indice de référence des loyers (I.R.L) publié par l'INSEE, la valeur de référence étant celle du 4^{ème} trimestre 2010 (119,17).

Décision n°09 du 27 février 2011 :

Cinéma sis 1 rue Neuve – Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association A.G.C.G.E

Met à disposition de l'Association A.G.C.G.E (Association de Gestion du Cinéma Grand Ecran) le cinéma communal sis 1 rue Neuve – Les Herbiers, ensemble cadastré section AD n°574. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux à compter du 1^{er} février 2011 pour une durée de 3 années.

Décision n°10 du 7 février 2011 :

Tarifs d'animations- Régie de recettes du service animation jeunesse- Activités « destination passions »

Fixe les tarifs des activités organisées par le Service Animation Jeunesse de la Commune à 10,00 € pour la sortie « laser game » évolution à la Roche-sur-Yon » et 5,00€ pour la sortie « Aquarium de la Rochelle » du samedi 5 mars 2011.

Décision n°11 du 7 février 2011 :

Tarifs d'animations- Régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe les tarifs des activités organisées par le Service Animation Jeunesse de la Commune.

Décision n°12 du 14 février 2011 :

Tarifs des manifestations de la Tour des Arts- Année 2011

Fixe les tarifs des manifestations de la Tour des Arts pour le « spectacle-concert ou concert-conférence » et pour la « conférence histoire de l'art ou écriture-littérature ».

Décision n°13 du 16 février 2011 :

Fixation des tarifs de location de salles pour l'organisation de réunions électorales- Les Herbiers

Fixe à l'occasion de l'organisation de réunions électorales les tarifs de location pour les salles d'Herbauges, le Pontreau, la Mijotière n°1, la Métairie, la Ludithèque, le Séchoir, le Brandon, la Mijotière n°3, les Alouettes.

Décision n°14 du 16 février 2011 :

Fixation du tarif de reproduction des photos de la photothèque municipale- Les Herbiers

Fixe le tarif de reproduction de photos de la photothèque municipale à 1 euro par copie.

Décision n°15 du 16 février 2011 :

Vente de matériaux ferreux et non ferreux

Sont cédées à l'Entreprise FERS- 4 rue du Chevreuil- ZA du Cormier- BP 80411- 49304 CHOLET CEDEX 3T 680 de ferraille au prix de 120€/tonne, en exonération de TVA, soit la somme de 441,60€.

Décision n°16 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe BACKWARDS

Met à disposition du groupe BACKWARDS une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est

consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°17 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe DICKBRIGADE

Met à disposition du groupe DICKBRIGADE une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°18 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe NUSSELMEN

Met à disposition du groupe NUSSELMEN une salle d'une superficie de 20 m² située à l'étage du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°19 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe SCUMBAG

Met à disposition du groupe SCUMBAG une salle d'une superficie de 20 m² située à l'étage du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°20 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe PANIC ROCK

Met à disposition du groupe PANIC ROCK une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°21 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe BBC SOUND BOX

Met à disposition du groupe BBC SOUND BOX une salle d'une superficie de 20 m² située à l'étage du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°22 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe FABRICE ALBINAL

Met à disposition du groupe FABRICE ALBINAL une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°23 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe OLD RIP VAN WINKLE

Met à disposition du groupe OLD RIP VAN WINKLE une salle d'une superficie de 20 m² située à l'étage du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°24 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe SORE BREATHING COLD

Met à disposition du groupe SORE BREATHING COLD une salle d'une superficie de 20 m² située à l'étage du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°25 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe FACTICE

Met à disposition du groupe FACTICE une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°26 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe CROSSFACE

Met à disposition du groupe CROSSFACE une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°27 du 17 février 2011 :

Local sis bâtiment de l'Orangerie – Site de l'Etendue – Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec le groupe DOUMDOUMBA

Met à disposition du groupe DOUMDOUMBA une salle d'une superficie de 20 m² située au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Orangerie, ensemble cadastré section AI n°311. Cette location est consentie du 20 février 2011 au 31 décembre 2011 moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation annuelle de 10,00 €.

Décision n°28 du 22 février 2011 :

Bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche – Les Herbiers : bail dérogatoire au décret du 30 septembre 1953 conclu avec la S.A.S LE ROY LOGISTIQUE

Donne à bail à loyer, à titre provisoire et précaire, conformément aux stipulations de l'article L.145-5 du code de commerce et par dérogation expresse, en toute ses dispositions, au statut des baux commerciaux, à la S.A.S LE ROY LOGISTIQUE un bâtiment de stockage n°33 sis rue de la Guerche – Les Herbiers, ensemble cadastré section C n°1456. La location est consentie du 23 février 2011 au 30 avril 2011 moyennant versement à la Ville d'un loyer mensuel de 3735,00 € H.T auquel il convient d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur (19,6 %). Pour le mois de février, le loyer sera calculé au prorata des jours occupés (soit du 23 février 2011 au 28 février 2011), il s'élève à 747,00 € H.T.

Décision n°29 du 25 février 2011 :

Tarifs d'animations – régie de recettes du service animation jeunesse

Fixe le tarif de l'activité Destination Passions organisée par le service Animation Jeunesse municipal pour la sortie « karting à Belleville-sur-vie » à 20,00€

Décision n°30 du 28 février 2011 :

Locaux de l'ensemble immobilier sis rue de la Guerche – Les Herbiers : avenant n°4 au bail commercial du 19 décembre 2001 conclu avec AFT IFTIM FORMATION CONTINUE/PARIS

A compter du 1^{er} mars 2011, le parc locatif de l'association AFT IFTIM Formation Continue est modifié comme il suit : en sus des biens immobiliers donnés à bail, la Commune donne à bail jusqu'au 30 avril 2011, une portion du parking située en face du bâtiment n°32, ensemble sis Zone de la Guerche et cadastré section C n°2066.

Décision n°31 du 28 février 2011 :

Locaux sis 21 rue Gâte Bourse – Les Herbiers : avenant n°2 à la convention de mise à disposition du 28 février 2005 conclue avec l'association AVEP /La Roche Sur Yon

Prorogation de l'occupation des locaux sis 21 rue Gâte Bourse - Les Herbiers, par l'Association Atelier Vendéen du Patrimoine (A.V.E.P) jusqu'au 28 février 2014, moyennant versement à la Ville d'une indemnité d'occupation mensuelle de 192,00 € H.T, auquel il y a lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur (soit 19,6 %) et une provision pour charges de 21,50 €. Cette indemnité sera révisée annuellement suivant l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, la valeur de référence étant celle du 3^{ème} trimestre 2010 (1520).

Décision n°32 du 8 mars 2011

Cession d'un tracteur

Cède un tracteur Renault de type 50 S immatriculé 8519 QM 85 pour un montant de deux cent cinquante euros à M. JAUD Yves.

Décision n°33 du 21 mars 2011

Tarifs d'animation régie de recettes du service animation Jeunesse

Fixe le tarif de l'activité Destinataire Passions organisée par le Service Animation Jeunesse municipal « MAISON DE LA RIVIERE à ST GEORGES DE MONTAIGU » le 3 mai 2011 à 5 € par personne. Aucune réduction n'est prévue pour cette activité.

Décision n°34 du 24 mars 2011

Tarifs des restaurants scolaires - année 2011-2012

Les tarifs des restaurants scolaires sont fixés ainsi qu'il suit pour l'année 2011-2012 :

	Année scolaire 2010-2011		Année scolaire 2011-2012	
	Facturation abonnement	Ticket	Facturation abonnement	Ticket
Maternelle	2,49 €	2,78 €	2,55 €	2,85 €
Elémentaire	2,99 €	3,30 €	3,06 €	3,38 €
Contribution Panier repas	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Adulte	5,10 €		5,10 €	
Personnel de l'Education Nationale	5,10 €		5,10 €	

Fixe le tarif des repas pour le personnel du Ministère de l'Education Nationale dont l'indice de traitement est inférieur ou égal à l'indice majoré 466 à 3,95 €. Les nouveaux tarifs en vigueur pour l'année scolaire 2011-2012 s'appliqueront également aux gens du voyage.

Décision n° 35 du 24 mars 2011

Bureau n°6 premier étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard - Les Herbiers : avenant n°1 au bail de droit commun conclu avec l'association Retravailler/Cholet

Proroge l'occupation du bureau n°6 situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis 5 rue Château Gaillard – Les Herbiers, à l'association RETRAVILLER jusqu'au 18 juillet 2011 moyennant un loyer mensuel de 372,10€ HT.

Décision n°36 du 23 mars 2011

Fixation d'un tarif - clé de sécurité

Fixe le prix de vente d'une clé de sécurité pour l'accès à certains sites communaux à **33,00 €**.

Décision n°37 du 24 mars 2011

Local n°13 du Centre d'Activités sis 37 rue Edouard Branly - Les Herbiers : convention d'occupation conclue avec la SARL ACTILIUM SECURITE/LA ROCHE SUR YON

Met à disposition de la SARL ACTILIUM SECURITE le bureau n°13 d'une superficie de 55m² situé au Centre d'Activités Ensemble sis 37 rue Edouard Branly – Les Herbiers à compter du 1^{er} avril 2011 pour une durée de deux années moyennant versement d'une indemnité d'occupation de 165€ HT du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 et de 220 € HT pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Décision n°38 du 24 mars 2011

Local de stockage n°30 sis 7 bis rue de la Guerche - Les Herbiers : convention de mise à disposition conclue avec l'association Vélo Club Herbretais (VCH) et l'association Cyclo Tourisme Herbretais (CTH)

Met à disposition des associations Vélo Club Herbretais et Cyclo Tourisme Herbretais le local de stockage n°30 sis 7 bis rue de la Guerche – Les Herbiers à compter du 1^{er} avril 2011 pour une durée de 3 mois et 10 jours.

Décision n°39 du 28 mars 2011

Tarifs d'animation régie de recettes du service animation Jeunesse

Fixe le tarif de l'activité organisée par le Service Animation Jeunesse municipal « PATINOIRE GLISSEO à CHOLET » prévue le 20 avril 2011 pour un montant de 5 € par personne. Aucune réduction n'est prévue pour cette activité.

Décision n°40 du 28 mars 2011

Installation sportive - convention d'occupation avec le lycée Jean XXIII

Met à la disposition du lycée Jean XXIII sis avenue des Sables – Les Herbiers pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 les installations sportives suivantes : Gymnase de l'Étendue (Grande salle et salle de gym). Cette mise à disposition est consentie moyennant la participation financière de 2 099,87 €.

Décision n°41 du 28 mars 2011

Installations sportives - convention d'occupation avec l'Institut rural des M.F.R. des Herbiers

Met à la disposition de l'Institut Rural des MFR sis 14 rue de la Chesnaie – Les Herbiers pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011 les installations sportives suivantes : Gymnase Gâte Bourse (Grande salle) et le Stade Massabielle. Cette mise à disposition est consentie moyennant la participation financière de 1 369,98 €.

DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

1 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2011.

2 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Le Conseil Municipal vote deux nouvelles autorisations de programme : le Centre d'Accueil Enfance Ardelay et l'aménagement du Centre Technique Municipal et approuve la situation de l'ensemble des autorisations de programme et crédits de paiement.

3 – PARTICIPATION A VENDEE EAU

Le Conseil municipal décide le versement d'une participation de 2 656,30 € à Vendée Eau dont les crédits sont prévus au budget 2011 et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer la convention à intervenir.

4 – TARIFS DES DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des droits de place des foires et marchés applicables à compter du 1^{er} avril 2011.

5 – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – REMUNERATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS - ANNEE 2011

Le Conseil Municipal décide le versement de vacations et d'indemnités pour les intervenants extérieurs de l'Ecole Municipale de Musique et autorise M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

6 – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUE PARTICIPATION DES COMMUNES EXTÉRIEURES - ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

Le Conseil municipal fixe la participation des communes dont les enfants fréquentent les écoles publiques primaires des Herbiers et autorise M. le Maire à faire recette des sommes correspondantes.

7 – PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES - ANNÉE 2011

Le Conseil municipal fixe à 1 172,76 € par élève en maternelle et 477,05 € par élève en élémentaire, la participation communale aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour l'année 2011.

8 – SUBVENTION AUX RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- . 11 139,00 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Petit-Bourg,
- . 17 067,50 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles d'Ardelay,
- . 35 802,00 € pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles du Brandon et de Saint Joseph.

9 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION APATE

Le Conseil municipal :

- décide le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association APATE,
- approuve le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 28 mai 2009 et autorise le 1^{er} adjoint ou l'adjoint chargé de l'action sociale et de l'enfance à le signer,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011 – compte 64-6574.

10 – SUBVENTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS ETE 2010

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

Organismes	Heures 2010	subvention 0,90€/heure /enfant	Acompte versé en juillet 2010	Total acompte 2010 *	Régl année précédente	solde à verser	Nombre de repas	Subvention repas	reste à verser
APATE	11688	10519.20€	6 298.56 €	4 220.64 €	0.00 €	4 220.64€	1 107	553.50€	4 774.14€
Familles Rurales les Herbiers	18474	16626.60€	16927.20€	-300.60 €	0.00 €	-300.60€	1799	899.50€	598.90€
TOTAL	30162	27145.80€		3 920.04 €		3 920.04€	2 906	1453.00€	5 373.04€

11 – MAISON DE LA PETITE ENFANCE et JARDIN D'ENFANTS : MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal adopte les règlements de fonctionnement modifiés qui seront remis à chaque parent au moment de l'inscription de son enfant.

12 – CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Le Conseil municipal décide la mutualisation de moyens au profit de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, approuve le projet de convention correspondant et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

13 – ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BÂTIE SISE 26 RUE DU PONT DE LA VILLE APPARTENANT AUX CONSORTS ROY

Le Conseil municipal décide l'acquisition du bien bâti cadastré section AK n° 116 moyennant le prix de 85 000 €, autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de M^e LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte et décide d'imputer la dépense au compte 824-2138 du budget principal 2011.

14 – PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER DE LA GARE - ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION SISE 8BIS RUE DE LA GUERCHE APPARTENANT AUX CONSORTS BETHUS

Le Conseil municipal décide l'acquisition d'une maison d'habitation d'une surface habitable de 80 m² environ (mitoyenne à une autre maison d'habitation : porte d'accès au bien contigu dans la buanderie) implantée sur les parcelles C 2330 - 2870 faisant l'objet d'un règlement de copropriété et de 600/1000èmes de copropriété ou des parties communes générales de l'ensemble de l'immeuble, moyennant le prix de 120 000 €. Il autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Mes DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte et décide d'imputer la dépense au compte 824-2138 du budget principal 2011.

15 – TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE PUBLIC JEAN ROSTAND – CESSION DES BIENS IMMOBILIERS AU DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Le Conseil municipal accepte le transfert de propriété à titre gratuit des biens immobiliers du Collège Jean Rostand, cadastrés section AT n°97, d'une contenance de 15 660 m², au Département de la Vendée, décide de mettre à la charge de l'acquéreur les frais et honoraires du notaire et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

16 – RENOVATION DU STADE DE LA DEMOISELLE – CESSION DE PORTION DE TERRAIN SIS RUE DE LA DEMOISELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Le Conseil municipal :

- accepte la cession à titre gratuit à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers d'une portion de terrain cadastré section AT n° 110, pour une contenance approximative de 20 000 m², les frais d'acte et d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise l'acquéreur à déposer les documents d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

17 - DEMANDE D'AGREMENT PERMETTANT AUX LOGEMENTS REALISES DANS UNE COMMUNE CLASSEE EN ZONE C DE BENEFICIER DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCATIF « SCCELLIER »

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande d'agrément permettant aux logements réalisés dans la commune des Herbiers classée en zone C de bénéficier du dispositif d'aide à l'investissement locatif « Scellier » et à signer tous autres documents afférents à ce dossier.

18 – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DES HERBIERS EN VUE DE SA REPRESENTATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DE LA VENDEE (SyDEV)

Le Conseil municipal désigne :

- en qualité de délégués titulaires : . Jean-Luc CHARPENTIER, Adjoint
. Jean-Marie GIRARD, Conseiller municipal délégué
- en qualité de délégués suppléants :. Etienne REMAUD, Adjoint
. Jean-Jacques VRIGNAUD, Conseiller municipal délégué

Pour représenter la Commune au Comité Territorial de l'Energie de L'OIE.

19 – PROJET ECO-ESPACE VERT SUR LE SITE DU VAL DE LA PELLINIERE ET DU LOTISSEMENT DU DONJON D'ARDELAY : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER

Le Conseil municipal :

- décide d'engager des actions liées au projet éco-espace vert et sollicite une subvention (50 % du montant des dépenses) auprès du GAL Les Herbiers – Saint Fulgent dans le cadre du partenariat Ville des Herbiers / CPIE de Sèvre et Bocage,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement du dossier de demande de subvention.

20 – ENTRETIEN DE L'AIRE D'ARRÊT DE CAR DE BOURNIGAL - CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'entretien et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à le signer.

21 – CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ERDF SUR UN TERRAIN COMMUNAL SIS LA FOY MARION

Le Conseil municipal :

- crée une servitude sur le terrain C188p (11 m²) au profit d'ERDF, lui concédant des droits d'occupation, de passage et d'accès,
- approuve le projet de convention de servitudes pour l'installation d'une armoire de coupure et tous ses accessoires,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces à cet effet.

22 – CONVENTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT D'ERDF SUR LA PROPRIETE DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- crée une servitude de passage de réseaux grevant les parcelles communales AD705 et 704 portions pour déséquiper et démolir un poste HTA/BTA et réaliser un poste de transformation,
- approuve les projets de convention de servitudes et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces à cet effet.

23 – AUTORISATION D'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE - ENQUETE PUBLIQUE – MME PINEAU MARIE-ROSE - L'EDRILLERE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter de Mme PINEAU Marie-Rose demeurant à l'Edrillère.

24 – MARCHE RELATIF A L'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DE TYPE MARCHE COMPTAGE DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE CHALEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les marchés tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur déroulement : marché attribué à DALKIA pour un prix global et forfaitaire pour une année représentant P2 de 27 400,00 € HT et le prix P1 de 39,48 € HT/MWH.

25 – MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE DE LA METAIRIE AUX HERBIERS - AVENANT N°1 AU LOT 13 : CHAUFFAGE, VENTILATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 (+ 36 583,23 € HT) au marché de travaux d'aménagement du groupe scolaire de la Métairie aux Herbiers du lot 13 – Chauffage, ventilation,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

26 – MARCHE DE TRAVAUX DE VIABILISATION « ZONE COMMERCIALE DES PEUX » (ZONES D'ACTIVITES EKHO) – AVENANT N°1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de viabilisation « Zone Commerciale des Peux »,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

27 – RESILIATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Le Conseil Municipal :

- renonce à la mise en œuvre du projet de construction du Centre Technique Municipal,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à résilier ledit marché et signer toutes pièces nécessaires à cet effet,
- fixe l'indemnité de 17 112,11 € HT, conformément au CCAP à verser au titulaire,
- prélève les crédits nécessaires au compte 01.678 du budget principal.

28 – PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE – RUE DE SAUMUR ET AVENUE MASSABIELLE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménagement de voirie Rue de Saumur et Avenue Massabielle,
- approuve le lancement d'une consultation en vue de l'attribution du marché de travaux d'aménagement selon la procédure adaptée ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation de celui-ci,

- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les conventions relatives aux travaux éventuels des concessionnaires.

29 – OPERATION DE RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DE L'EGLISE SAINT PIERRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Conseil Municipal :

- décide la réalisation de l'opération constituée des 3 premières tranches de travaux,
- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces relatives aux marchés de travaux,
- présente des demandes de subvention auprès des différents organismes (DRAC, Conseil Régional et Conseil Général) pour les tranches de travaux chiffrées.

30 – MUTUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL – SUBVENTION A LA M.N.T.

Le Conseil Municipal donne son accord au versement d'une subvention de 42 292,25 € à la M.N.T. au titre de l'année 2011, autorise à procéder à son mandatement, les fonds nécessaires étant prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011, compte 020-6474.

31 – COTISATION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (C.O.S) DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal donne son accord au versement de la somme de 44 977 € au C.O.S. au titre de l'année 2011.

32 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS LORS DES FORMATIONS, CONCOURS ET MISSIONS CONFIES PAR LA COLLECTIVITE

Le Conseil municipal décide d'adopter la mise en place de la prise en charge des frais de déplacement et le principe de remboursement aux frais réels sur justificatifs dans la limite des plafonds réglementaires.

33 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide de transformer :

- 1 emploi d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 emploi de Rédacteur,
- 1 emploi de Rédacteur principal en 1 emploi d'Adjoint administratif 1^{ère} classe
- 1 emploi d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe en 1 emploi d'Adjoint technique 2^{ème} classe
- 1 emploi d'Agent de maîtrise en 1 emploi de Technicien principal 2^{ème} classe

et de créer :

Emploi **permanent** :

- 1 emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Emplois **temporaires** dans le cadre de l'article 3 - alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 :

- 4 emplois d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, pour une durée de 6 mois,
- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet (à 50 %), à raison de 17 h 30 par semaine, pour une durée d'un an,
- 1 emploi d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à 50 %, à raison de 17 h 30 par semaine, pour une durée de 6 mois.

34 – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'adhésion de la Commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée, d'approuver le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive et d'autoriser M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer, les crédits nécessaires étant prélevés au budget principal - compte 020-6475.

35 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le Conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2010.

36 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2010.

37 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2010

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2010 au budget primitif 2011.

38 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2010

Le Conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville en 2010.

39 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- décide de suivre les propositions de ses commissions et donner son accord au versement de diverses subventions,
- autorise à procéder aux mandatements correspondants,
- décide que les fonds nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2011,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer les conventions d'objectifs et de moyens ainsi que tout avenant éventuel avec les associations dont le montant de la subvention dépasse le somme de 23 000€.

40 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) – APPROBATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DU S.I.A.E.P. DES DEUX MAINES – ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le Conseil Municipal décide d'approuver le périmètre du S.I.A.E.P. des Deux Maines incluant la Commune des HERBIERS ainsi que les statuts. Il désigne Jean-Jacques VRIGNAUD et Jean-Marie GIRARD en qualité de délégués titulaires du SIAEP et Etienne REMAUD et Jean-Luc CHARPENTIER en qualité de délégués suppléants.

41 – SECTEUR DE LA REBOUCHONNIERE – POSE D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE BASSE TENSION – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Le Conseil municipal décide de consentir à ERDF des servitudes sur la parcelle communale cadastrée section XL n° 119 et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toute convention à cet effet.

42 – PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE - SECTEUR DU CHAMP DE FOIRE – ACQUISITION D'UNE MAISON D'HABITATION

Le Conseil municipal décide l'acquisition du bien bâti cadastré section AD n° 81 au prix de 30 000 € et autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cet effet, l'étude de Me LEVAUFRE étant chargée de la rédaction de l'acte.

43 – ACQUISITION D'UNE VOIE PRIVEE SISE IMPASSE DES MARAICHERS – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal décide l'acquisition et le classement dans le domaine public de l'impasse des Maraîchers. Il autorise M. le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

44 – ZONE D'ACTIVITES EKHO 4 – CESSION DU LOT B3 A LA SOCIETE LEROY-SIAUDEAU ET DU LOT B4 A LA S.C.I. VINCEDEAU-AUDUREAU

Le Conseil municipal :

- décide l'abrogation de la délibération n° 155 du 8 novembre 2010,
- décide la cession du lot B3 cadastré section YT 313p, d'une contenance approximative de 2600 m², à la société LEROY SIAUDEAU ou toute autre société s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 24,40 € TTC / m² (dont 3,40 € de TVA sur marge),

- décide la cession du lot B4 cadastré section YT 312, d'une contenance de 2600 m², à la SCI VINCEDEAU-AUDUREAU (société VM ENERGIE) ou toute autre société s'y substituant dans le cadre de cette opération, moyennant le prix de 24,40 € TTC / m² (dont 3,40 € de TVA sur marge),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge de chaque acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, Me LEVAUFRE étant chargé de la rédaction de l'acte de vente

45 – LOTISSEMENT LA MAINE – CESSIION D'UN LOT A LA S.C.I. LB (SOCIETE LE LOGIS HERBRETAIS)

Le Conseil municipal :

- décide la cession d'une portion du terrain cadastré section AB n° 192, d'une contenance approximative de 960 m², à la S.C.I. LB ou toute autre société s'y substituant dans le cadre de cette opération,
- déroge à la délibération du 5 juillet 2010 en fixant le prix de vente du lot cadastré AB n° 192p (960 m² environ) à 55 € HT / m² (2^{ème} rideau de la zone), soit 64,08 € TTC / m² (dont 9,08 € de TVA sur marge),
- décide d'insérer dans l'acte authentique (et l'avant-contrat le cas échéant), une clause anti-spéculative destinée à la restitution de l'avantage financier initialement consenti par la Ville en cas de revente du lot ou d'une portion du lot en terrain nu (la plus-value restituée serait égale à la différence entre le prix de revente et le prix initial majoré de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction ou de tout autre indice à déterminer dans l'acte),
- autorise l'acquéreur à déposer un dossier de demande de permis de construire préalablement à la signature de l'acte authentique de vente,
- décide de laisser à la charge de l'acquéreur tous frais de raccordement aux réseaux de distribution,
- autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer toutes pièces nécessaires, l'étude de Me DABLEMONT-DE BLANDERE étant chargée de la rédaction de l'acte de vente.

46 - URBANISATION DU SECTEUR DE LA GIRARDIERE - ECHANGE DE PORTIONS DE TERRAINS SIS FIEF DU CHAUME AVEC M. GRINGO HEMERY – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 20 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil municipal modifie la délibération du 20 septembre 2010 en décidant le versement d'une soulte de 3 € / m² pour différence de contenances échangées au profit de la Ville.

47 – SURVEILLANCE ET MAITRISE FONCIERE – CONVENTION AVEC LA SAFER

Le Conseil municipal :

- décide la conclusion d'une convention qui prévoit :
 - . la possibilité pour la Ville de demander l'intervention de la SAFER pour les missions de maîtrise foncière (constitution de réserves foncières) en vue de dégager les emprises nécessaires à la réalisation de projets communaux, de négociation du foncier nécessaire aux opérations communales et de gestion des parcelles communales (conventions de mise à disposition),
 - . une veille foncière par la SAFER (surveillance du marché foncier).
- approuve le projet de convention et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à le signer.

48 – DEMANDE DE PROROGATION DE LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA Z.A.C. DE LA TIBOURGERE

Le Conseil municipal décide de solliciter, auprès de M. le Préfet de la Vendée, la prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la ZAC de la Tibourgère, pour une nouvelle durée de cinq années.

49 – TRANSFORMATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL EN E.R.P. (ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC) – AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide d'approuver les avenants n°1 au marché de travaux de transformation d'un bâtiment industriel en ERP des lots 1 – Gros œuvre, 4 – Serrurerie, 5 – Menuiseries Bois, 6- Cloisons sèches, Isolation, 7 – Plafonds suspendus, 11 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage, 12 – Electricité, et autorise M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation.

50 – INSTALLATION DE PANNEAUX D’AFFICHAGE DE LA VITESSE EN ENTREE D’AGGLOMERATION SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil municipal :

- autorise l'installation de 2 panneaux d'affichage de la vitesse pour assurer la sécurité routière, en entrée d'agglomération sur les routes départementales suivantes :
- RD 160 – Route de Cholet,
- RD 23 – Rue de Beaurepaire.
- approuve la perception de l'aide du Département au titre de ladite fourniture par le SyDEV dans le cadre de sa compétence signalisation lumineuse pour un montant plafonné à 880,00 € par panneau installé,
- autorise le versement d'une subvention d'un montant maximum de 4 750 € au SyDEV,
- décide d'imputer la dépense au budget principal 2011 – compte 814-204 17 – opération 9010.

51 – MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS –AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer les marchés tels qu'ils ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur déroulement.